



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 25 Mai à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 18 Mai 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Publié ou notifié le Président,
Le : 27 MAI 2016

Objet : Acquisition Foncière ZAC PARC D'AQUITAINE Parcelle A 219 appartenant à l'indivision JARNAC

Présents : 20

BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCAUDIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, PILARD Christophe, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVIERE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale pouvoir à Ludovic MANSUY, BOBET Arnaud pouvoir à Jacques BASTIDE, COURSEAUX Mickael pouvoir à Célia MONSEIGNE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie

Absents : 3

DUMONT Éric, GRASSIAN Frédérique, RODRIGUEZ Nathalie

Secrétaire de séance : BASTIDE Jacques

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008 portant déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2012 portant prorogation de la déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

Vu la délibération du conseil communautaire n°28-2005, en date du 28 avril 2005, fixant le périmètre d'études et les modalités de concertation ouverte sur le projet de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°44-2005 en date du 23 septembre 2005, ajustant le périmètre de concertation de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2006 en date du 03 mars 2006 créant la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57-2006 en date du 08 novembre 2006 arrêtant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°05-2007 en date du 21 février 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité en date du 3 juin 2009, déclarant cessible, notamment, la parcelle cadastrée A 219, d'une superficie de 1 449 m², dans le cadre de la réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine.

Vu l'avis du service de France Domaine, ci-annexé, en date du 20 janvier 2016,

Vu l'offre de prix effectuée par la Communauté de Communes, le 14 mars 2016, à hauteur de 5 216 € – conforme à l'avis du service de France Domaine susmentionné – auprès des membres de l'indivision, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 219,

Dans le cadre de la création de la ZAC « Parc d'Aquitaine » par la Communauté de Communes du Cubzaguais, il est nécessaire que cette dernière fasse l'acquisition de la parcelle sise à Saint-André-de-Cubzac - ZAC Parc d'Aquitaine (Lieu-dit « le Fournet »), cadastrée A 219, d'une superficie de 1 449 m².

Cette parcelle appartient à l'indivision JARNAC :
- Marie-Jeanne JARNAC, veuve WURCH Alfred
- Guy JARNAC
- Max JARNAC, époux PASCOUAU Jeanne
- Monique JARNAC, épouse THORAOUX
- Josette JARNAC, épouse SOUILHE Jean

*CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
27 MAI 2016*
*Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2016 le Président,*

Elle est intégrée dans le périmètre d'expropriation pour cause d'utilité publique défini par arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008, prorogé par arrêté préfectoral du 19 juillet 2012. Elle est située sur le lieu-dit Le Fournet.

Par courrier en date du 14 février 2016, une offre de prix a été notifiée à chacun des membres de l'indivision JARNAC, pour l'acquisition de cette parcelle.

Cette offre de prix, conforme à l'estimation de France Domaine en date du 20 janvier 2016, se décompose comme suit :

- indemnité principale : 4 347 €
- indemnité de remplacement : 869 €

Soit une indemnité totale de 5 216 € à répartir entre les cinq membres de l'indivision.

Suite à cette offre de prix, chacun des membres de l'indivision JARNAC a donné son accord sur la cession proposée (courriers d'accord annexés à la présente), par :

- courrier de Marie-Jeanne JARNAC, veuve WURCH, en date du 23 avril 2016
- courrier de Monique JARNAC, épouse THOREAUX, en date du 25 avril 2016,
- courrier de Josette JARNAC, épouse SOUILHE, en date du 13 avril 2016

- courrier de Max JARNAC, en date du 22 mars 2016
- courrier de Guy JARNAC, en date du 21 mars 2016

L'indivision JARNAC a fait part à la Communauté de Communes de son inquiétude quant à l'utilisation future de la parcelle. Elle ne souhaite pas, en effet, qu'elle fasse l'objet de constructions de lotissements ou de centres commerciaux.

Il donc précisé que la parcelle concernée se situe sur le lieu-dit « le Fournet », lui-même situé en zone A du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-André-de Cubzac.

Cette zone A est réservée à la préservation des richesses agricoles, et ne peut, par conséquent, faire l'objet de construction de lotissement ou de bâtiments commerciaux.

Les seules constructions autorisées doivent en effet être en lien avec la préservation ou le développement de ces richesses agricoles (par exemple : « constructions et installations nécessaires à l'activité agricole dès lors qu'elles sont directement nécessaires à une exploitation agricole ou forestière »). De surcroît, ces constructions ne doivent pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou agricoles, et des paysages.

Sur avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser l'acquisition** par la Communauté de Communes du Cubzaguais, de la parcelle sise à Saint-André de Cubzac - ZAC Parc d'Aquitaine, cadastrée A 219, d'une superficie de 1 449 m², appartenant à l'indivision JARNAC, pour un montant total de 5 216 € - à répartir entre les membres de l'indivision.
- **D'autoriser Monsieur Le Président** à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, et notamment l'acte authentique notarié de transfert de propriété avec les propriétaires susmentionnés,
- **De désigner Maître VIOSSANGE** comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : **27 MAI 2016**

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

27 MAI 2016

Fait à Saint André de Cubzac
Le 26 Mai 2016.



C.C. du Cubzaguais
Reçu le :
21 JAN. 2016
N° Enregistrement : 314

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE



208, RUE FERNAND AUDEGUIL
33000 BORDEAUX
TÉLÉCOPIE : 05.56.00.13.51
CHEF DE BRIGADE : BRUNO BENEDETTO
TELEPHONE : 05.56.00.13.60

Nos références : 2016-366V0182 suite 2015-366V3276
Dossier suivi par Sylvie CHARROUX
Téléphone : 05 56 00 13 65
Vos références : courriel du 18/01/2016
Affaire suivie par JULIE SANCHEZ



Bordeaux le 20 janvier 2016

Communauté de Communes du Cubzaguais
44, rue Dantagnan BP 59
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Monsieur le Président,

Par lettre en référence, vous avez bien voulu demander l'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale des propriétés bâties et non bâties; sises à Saint André de Cubzac; ZAC du Parc D'Aquitaine ; concernées par la phase 2 de la procédure d'expropriation.

Veuillez trouver en pièce jointe le tableau récapitulatif des propriétaires et des indemnités.

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde,

Et par délégation,

Le contrôleur Principal des Finances Publiques,


Sylvie CHARROUX

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
27 MAI 2016

Publié ou notifié
Le :

27 MAI 2016

le Président,

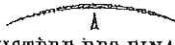

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS VV 2016-366V0182 suite 2015-366V3276 ZAC PARC D'AQUITAINE

Section	Superficie en m ²	Emprise	Propriétaire	Nature	Prix/m ²	Indemnité Principale	Indemnité de remploi *	Perte de revenu **	Total avec DUP	Dernières estimations
A 436	2 817	2 817	Indivision COUTANCE Marie-France épouse BALMES/						243 198 €	VV 2014-366V0610 reconduit
A 437	629	629	VALLBÉ Muguette/							
A 1077	1 609	1 609	COUTANCE Georges							
A 2193	1 503	1 503								
A 2191	8 381	8 381	Indivision COUTANCE Tony/ COUTANCE Georges/ VALLEE Muguette						334 300 €	VV 2014-366V0610 reconduit
A 2192	1 516	1 5416	Indivision COUTANCE Lolita/ VALLEE Muguette/ COUTANCE Georges						34 352 €	VV 2014-366V0610 reconduit
A 364	4	4	STERLE Dolorés						241 364 €	VV 2014-366V2419 reconduit
A 1456	4 223	4 223								
A 1458	2 177	2 177								
A 2212	456	456	LAMARTA BLASCO Etienne						44 494 €	VV 2015-366V1961
A 2215	1 521									
A 365	1 248	1 248								
2206	337	337	Indivision Mlle DIEUX Angèle/ LAMARTA BLASCO Michel						43 187 €	VV2015-366V1962
2207	24	24								
A 2208	652	652								
A 2209	408	408								
A 2210	392	392								
A 2211	428	428								
A 2213	58	58								
A 2214	1137	1137								

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2016 le Président,

A 370	1 320	1 320	Mme THOMAS Léone veuve BLANC	friche						VV 2008-366V0198 actualisé
A 1450	870	870			7 €	15 330 €	2 533 €		17 863 €	
A 1244	1 173	1 173	Indivision ORDONNEAU Yannick/ ORDONNEAU Yves/ CARTEAU Anne-Marie	friche	7 €	8 211 €	1 482 €		9 693 €	VV 2008-366V0204 actualisé
A 1668	905	905	M.BERTHAUX Titane						21 065 €	VV 2015-366V0604
A 182	98 200	1 133	Indivision Mine MILLIET DE FAVERGES DE CHALLES Elisabeth/ FEUILHADE DE CHAUVIN Guy/ FEUILHADE DE CHAUVIN Edouard	friche	5 €	6 680 €	1 252 €		7 932 €	VV 2008-366V0238 actualisé
A 2238	3 047	203								
		1 336								
A 219	1 449	1 449	Mme JARNAC épouse WURCH						5 216 €	VV 2013-366V2342 reconduit
A 211	1 919	1 919	M.LE DIGUERHEN Louis						6 871 €	VV 2013-366V2342 reconduit

* indemnité de remploi : 20% jusqu'à 5.000 € plus 15% entre 5.000 € et 15.000 € plus 10% au-delà

A Bordeaux le 20 janvier 2016,
le contrôleur principal,
Sylvie CHARROUX

C.C. du Cubzague
Reçu le :
21 JAN. 2016

N° Enregistrement : 314

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



208, RUE FERNAND AUDEGUIL
33000 BORDEAUX

TÉLÉPHONE : 05.56.00.13.50
TÉLÉCOPIE : 05.56.00.13.51
CHEF DE BRIGADE : BRUNO BENEDETTO
TELEPHONE : 05.56.00.13.60

Nos références : 2013-366V2342 suite 2012-366V0558 suite
2009-266V2034
Dossier suivi par Sylvie CHARROUX
Téléphone : 05 56 00 13 65
Vos références : 16092013/JS/AP
Affaire suivie par Julie SANCHEZ



Bordeaux le 10 octobre 2013

Communauté de Communes du Cubzaguais
44, rue Dantagnan
BP 59
33240 Saint André de Cubzac

Monsieur le Président,

*CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
27 MAI 2016
Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2016 le Président,*

Par lettre en référence, vous avez bien voulu demander l'avis du Service des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle cadastrée A 219 pour une contenance totale de 1 449 m², située à Saint André de Cubzac, Lande de la Garosse, appartenant à l'indivision JARNAC; dont vous envisagez l'acquisition totale dans le cadre de la réalisation de la « ZAC Parc d'Aquitaine ».

Je vous informe que, compte tenu des caractéristiques de l'immeuble et de l'état actuel du marché immobilier, la valeur vénale peut-être estimée à **4 347 €** et indemnité de remplacement de **869 €** soit au total **5 216 €**.

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde,

Et par délégation,

Le contrôleur Principal des Finances Publiques,

Sylvie CHARROUX

G.C. du Cubzaguais
Reçu le :
14 OCT. 2013
N° Enregistrement : 4092

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Sausheim, le 23 avril 2016

Marie-Jeanne WURCH
6 rue des Cerisiers
68390 SAUSHEIM

Objet : dossier indivision JARNAC-Parcelle A219-
Aménagement de la ZAC Parc d'Aquitaine

D/J
1966
27 MAI 2016
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

Publié ou notifié
Le : **27 MAI 2016** *le Président,*

Madame, Monsieur,

Je soussignée, Marie-Jeanne WURCH, née JARNAC, déclare accepter la vente de la parcelle référencée sous objet au prix net de **5216 euro (CINQ MILLE DEUX CENT SEIZE EURO)**, étant donné que vous m'assurez que la zone dans laquelle figure ladite parcelle, ne fera pas l'objet de constructions de lotissements ou de centres commerciaux.

Fait à Sausheim , le 23 avril 2016, pour valoir ce que de droit.

Marie-Jeanne WURCH



PS : pour toute correspondance, merci d'adresser le courrier à ma fille :

Mme ZUMBIEHL -WURCH Annick
16, rue du Reichenberg
68000 COLMAR

Saintes le 25 mai

1993

Monsieur le Président Alain Dumaz
Individuel Ternac et les responsables élus du conseil
05 02 2016 TS/PB/A.D

J'accepte la proposition que vous
me proposez = l'achat de la parcelle
contre 5216 e (parcelle A 219) -

Veuillez excuser mon retard, je n'étais
pas là.

Monique Ternac ép Thoreaux

✓ 23

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

Publié ou notifié le Président,
Le :

27 MAI 2016

Hédioune Joseph BELGILHÉ

meilleur JARNICQ

Citoyen de Niort

33740 PRIGNAC et MARCamps

Prignac, le 13 avril 2016

2016

21/04/2016

1849

11^e Bureau d'arr. de

Objet : Procédure

d'épropriation
de la parcelle contadriée.

A 219

à

Monsieur le Maire

de la Communauté des Communes
du Luberon

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Prefecture le :

27 MAI 2016

le Président,

Publié ou notifié
Le: 27 MAI 2016

au prix de 5 216 euros

à la demande que celle ne donne pas

la Communauté des Communes à déclarer et

à l'attribution du terrain qui est à son titre des

préfets. Dans les cas, je transcris

cette adresse pour faire la note définitive

Je vous prie donc réglement

Avec mon accord sur l'ensemble
renouvel ma salutation distinguée.

Yves Ch.

Monsieur Max JARNAC
121 Route de Blaise
40160 Parentis en Born

Parentis en Born le 22 mars 2016

Max Jarnac
à Monsieur le Président de la Communauté
De Communes du Cubzacais

Objet : Aménagement de la ZAC Parc Aquitaine Procédure d'expropriation

Réponse à l'offre d'acquisition de la parcelle cadastrée A 219 (pour 1449 m²)

Monsieur le Président,

Par courrier du 08/11/2013 je vous signalais que j'étais d'accord pour que le terrain concerné, que mes soeurs mon frère et moi-même ont hérité de nos parents, puisse servir à l'intérêt général, permettant le développement économique de cette zone ainsi que la création d'emplois, conformément aux valeurs transmises par nos parents.

Je renouvelle mon accord, symbolique puisque nous sommes expropriés, en souhaitant que la ZAC dans ses projets privilégie un objectif social et ne profite pas aux intérêts financiers de quelques-uns.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Max JARNAC

Max Jarnac

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2016

le Président,

CC, Parc Aquitaine,
Réf. : 16
30 MAIS 2016

11 Enregistrement 1457

CPR Guy Jarnac
34 Rue Casabianca

97416 ENTRE DEUX

Références :

Dossier indivision JARNAC
Courrier n° 2/05022016 JS/NB/AD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

27 MAI 2016

Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2016

Le Président,

27 MAI 2016

1396

Je soussigné Mr Guy Jarnac

accepte l'offre de proposition à hauteur de
5286 euros, concernant la parcelle cadastrée
A219 (pour 16,69 m²).

- Voici les informations demandées dans votre
courrier :

Nom : Jarnac Prénom : Guy

Domicile : 34 Rue Casabianca
97416 ENTRE DEUX

Date et lieu de naissance : 20 Février 1933
à Prignac et Marcamps (Gironde)

Veuillez agréer Madame, Monsieur mes
respectueuses salutations.

A l'ENTRE DEUX, le 21/03/16